

ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT



Le Gouvernement a adopté le 17 octobre 2024 la décision en réponse au débat public « La mer en débat », planifiant notamment pour la Méditerranée trois nouvelles zones de développement de l'éolien en mer, avec l'ambition d'atteindre une puissance totale de 5,8 GW à horizon 2050 dans le golfe du Lion.

En attendant l'annonce des lauréats de l'appel d'offres numéro 6 (AO6) pour les deux premiers parcs éoliens flottants de 250 MW chacun, le Gouvernement a précisé la liste des 12 candidats retenus pour la phase de dialogue concurrentiel de l'appel d'offres numéro 9 (AO9), portant sur les extensions de 500 MW chacune de ces deux premiers parcs.

Les campagnes d'études techniques en mer des zones d'études « parcs » et de leur raccordement se poursuivent.

Les actions d'information et d'animation auprès du grand public, menées par l'association Les Petits Débrouillards, sont désormais terminées et ont connu un réel succès en 2024. Celles organisées auprès des scolaires et des étudiants ont démarré à la rentrée de septembre et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année. Par ailleurs, le second rapport intermédiaire des garants, couvrant la période de septembre 2023 à septembre 2024, a été publié.

Enfin, RTE poursuit, sous l'égide du sous-préfet d'Istres, la concertation « Fontaine » en vue de valider d'ici la fin de l'année le parti de moindre impact pour l'implantation des ouvrages de raccordement (liaisons et postes électriques) du parc au large du golfe de Fos (zone 2).

**PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN
EN MER: LA DÉCISION
DE L'ÉTAT EN RÉPONSE
AU DÉBAT PUBLIC
« LA MER EN DÉBAT »**

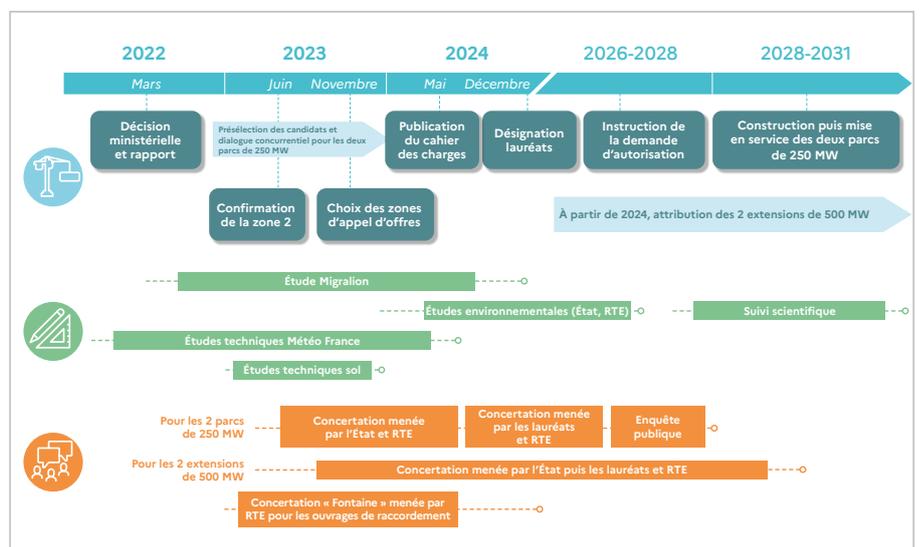
**ACTUALITÉS SUR
LES PREMIERS PARCS
COMMERCIAUX D'ÉOLIENNES
EN MER MÉDITERRANÉE**

**INFORMATIONS
SUR LES ÉTUDES
TECHNIQUES EN COURS**

**PARTICIPATION DU PUBLIC
ET DIALOGUE AVEC
LE TERRITOIRE**

**LA CONCERTATION
FONTAINE SE POURSUIT
SUR LA ZONE DE FOS**

CALENDRIER DU PROJET



PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN EN MER: LA DÉCISION DE L'ÉTAT EN RÉPONSE AU DÉBAT PUBLIC « LA MER EN DÉBAT »

Les ministres Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques, Fabrice Loher, ministre délégué chargé de la Mer et de la Pêche, et Olga Givernet, ministre déléguée chargée de l'Énergie, ont communiqué le 18 octobre 2024 la décision de l'État, en réponse au débat public « la mer en débat ». Cette décision planifie notamment le développement de l'éolien en mer en vue de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone et de renforcer la souveraineté énergétique de la France, au regard des enseignements du débat.

Pour la façade Méditerranée, elle prévoit un scénario ambitieux et équilibré cumulant une puissance totale de 5,8 GW à horizon 2050, y compris les deux premiers projets de parcs commerciaux de 750 MW chacun (faisant l'objet des appels d'offres AO6 et AO9) et les 3 fermes pilotes déjà décidés, se situant dans la médiane de la fourchette fixée en entrée de débat. La décision comprend la cartographie des zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 10 ans et à 2050 avec trois nouvelles zones :

- une zone prioritaire à l'horizon 10 ans « Golfe du Lion Centre » (GLC) de 400 km² pour un projet d'environ 2 GW qui devrait être raccordé à Fos et sera attribué dans le cadre d'un dixième

appel d'offres (AO10) qui sera lancé dans les prochains mois, pour une mise en service envisagée en 2035 ;

- une zone prioritaire à l'horizon 10 ans « Golfe du Lion Est » (GLE) de 185 km² pour un projet d'environ 1,1 GW qui sera attribué dans le cadre d'un appel d'offres ultérieur, pour une mise en service à l'horizon 2040 ;
- une zone prioritaire à l'horizon 2050 « Golfe du Lion Ouest » (GLO) est également retenue pour un projet d'une puissance indicative d'environ 1,1 GW, dont les contours seront définis par la poursuite des études notamment environnementales et la concertation continue avec les parties prenantes.

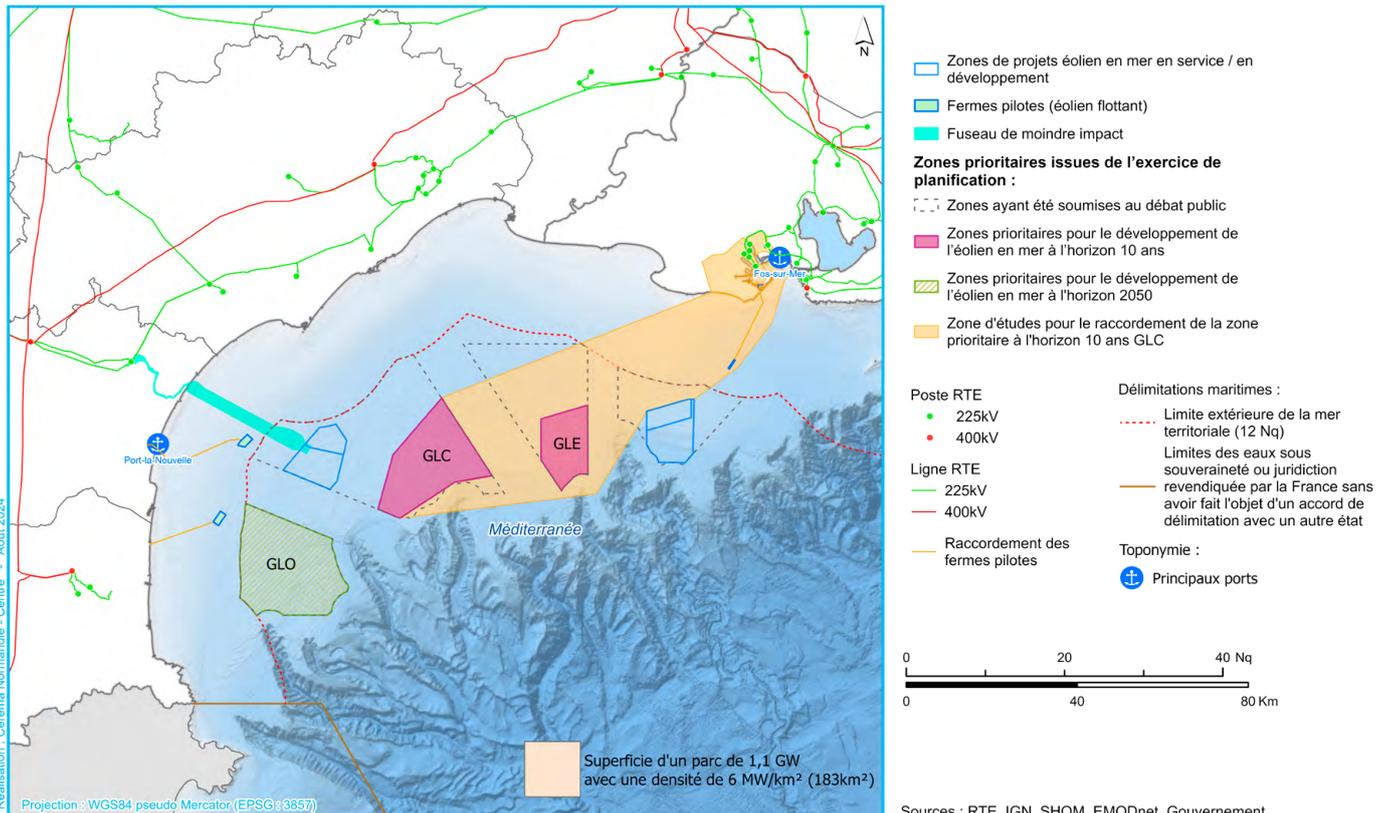
Cette décision s'accompagne d'un rapport adressé par le Gouvernement et le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français RTE à la Commission nationale du débat public (CNDP), afin de répondre aux questionnements et remarques formulés lors du débat public.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- > [La décision interministérielle du 17 octobre 2024](#)
- > [Le communiqué de presse du 18 octobre 2024](#)
- > [Le rapport des maîtres d'ouvrage sur la prise en compte des enseignements du débat public « La mer en débat »](#)

Façade Méditerranée ÉOLIEN EN MER

Zones prioritaires de développement retenues au large de la façade MED



ACTUALITÉS SUR LES PREMIERS PARCS COMMERCIAUX D'ÉOLIENNES EN MER MÉDITERRANÉE

En attendant la publication des lauréats de l'AO6, le Gouvernement dévoile la liste des candidats retenus pour la procédure de dialogue concurrentiel de l'AO9!

Le Gouvernement a lancé la neuvième procédure d'appel d'offres avec dialogue concurrentiel pour le développement de l'éolien en mer le 17 juillet 2024. Elle porte sur quatre projets, représentant un total de 2,7 GW, sur des zones déjà identifiées par le biais des débats publics menés entre 2021 et 2022 : en sud-Bretagne (500 MW), en Méditerranée (2 x 500 MW) et au large d'Oléron (1200 MW).

En Méditerranée, ces deux nouveaux parcs de 500 MW chacun correspondent aux extensions des deux premiers parcs éoliens de 250 MW chacun, prévus dans le cadre de la procédure d'appel d'offres numéro 6 (AO6), dont les lauréats devraient être désignés d'ici la fin de l'année 2024.

Les candidats intéressés par cette neuvième procédure d'appel d'offres avaient jusqu'au 20 septembre 2024 pour déposer leurs candidatures. Le 15 novembre 2024, le Gouvernement a annoncé [la liste des 12 candidats retenus](#), au regard de leurs capacités techniques et financières. La phase de dialogue

concurrentiel qui démarre conduira à la publication du cahier des charges en avril 2025, pour une attribution du projet actuellement envisagée en octobre 2025. La mise en service des parcs est prévue entre 2032 et 2034.

LES 12 CANDIDATS ADMIS À PARTICIPER AU DIALOGUE CONCURRENTIEL DE L'AO9

- BayWa r.e.
- Le Groupement Elicio – Q ENERGY – Kansai Electric
- EnBW Valeco Offshore
- Les Eoliennes du Grand Large (EDF Renouvelables et Maple Power)
- IBERDROLA
- Ocean Winds – Banque des Territoires
- Le groupement formé par Oxan Energy et Ingka Investments
- Plenitude & Qair
- Parkwind
- RWE Eolien en mer France
- Skyborn – Octopus
- TotalEnergies

INFORMATIONS SUR LES ÉTUDES TECHNIQUES EN COURS

Les études techniques en mer menées par l'État

Tout comme pour les premiers parcs de l'AO6 et de l'AO9, l'État réalise des études de caractérisation des nouvelles zones prioritaires retenues dans la décision du 17 octobre 2024, en ayant recours à des sociétés spécialisées :

- la société GeoXYZ a mené la campagne d'études géophysiques et de recherche de munitions non explosées sur la zone Golfe du Lion Centre (GLC) cet automne;
- en complément des études techniques préliminaires réalisées par Tecnoambiente, la société Fugro mènera une campagne d'études géotechniques sur les zones Golfe du Lion Ouest (GLO), Golfe du Lion Est (GLE) et GLC à compter de début janvier 2025 pour une durée d'environ un mois;
- enfin, afin de mieux connaître les ressources en vent et les conditions météocaniques au niveau de la zone GLE, la société Akrocéan installera une bouée Lidar en mer avant la fin de l'année pour au minimum un an.

Pour une description précise des études techniques menées par l'État et RTE dans le cadre des projets de parcs éoliens flottants en Méditerranée, rendez-vous sur la [lettre d'information de novembre 2022](#).

Les études techniques menées par RTE sur la zone de la Narbonnaise

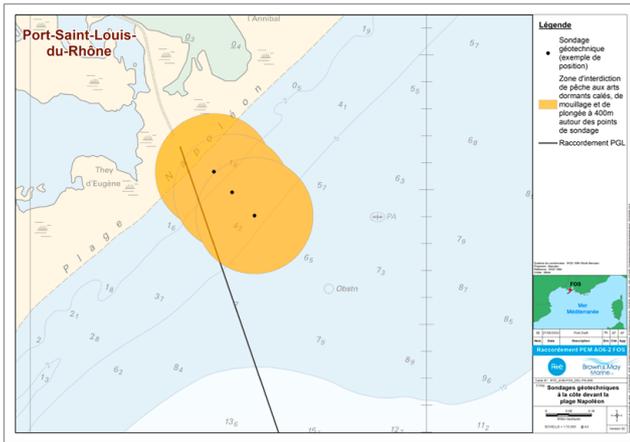
Les *surveys* géophysique et géotechnique au droit de la plage du créneau naturel à Narbonne plage, et plus au large le long du corridor retenu pour le raccordement des premiers parcs d'éoliennes (AO6/AO9), viennent de se terminer début novembre. Réalisées par les bureaux d'études TecnoAmbiente et 3GC, ces études avaient pour objectif de caractériser les fonds marins afin de sécuriser l'implantation des liaisons électriques sous-marines. Fort de ces relevés in situ, le travail d'intégration et d'interprétation va pouvoir démarrer.

Une coordination avec les usagers du plan d'eau a été assurée tout au long de ces opérations. Des rapports journaliers étaient diffusés, faisant état des plannings prévisionnels d'interventions afin d'anticiper les risques de co-activités en mer. Des navires de pêche professionnels ont notamment participé à cette coordination.

Les études techniques menées par RTE sur la zone de Fos

Les *surveys* menés par la société 3GC au large de la plage Napoléon pour le raccordement du projet AO6 et de son extension

Sondages géotechniques à la côte devant la plage Napoléon.
(Source : RTE)



ont démarré le 23 août 2024. Si les surveys géophysiques se sont déroulés sans encombre et dans les temps, les surveys géotechniques, eux ont eu plus de mal à démarrer, essentiellement en raison des aléas météo rendant le déplacement sur zone de la plateforme impossible. Grâce à la prolongation de l'arrêté fixant initialement la fin de la période de restrictions au 30 octobre, et grâce à la suppression d'un point de mesure par RTE, cette campagne a pu se terminer le 16 novembre et rendre le plan d'eau accessible aux pêcheurs impactés dans leurs activités par ces surveys.

Pour en savoir davantage sur les restrictions à terre comme en mer c'est [ici](#) sur le site de RTE.



Plateforme de survey (source : RTE)

PARTICIPATION DU PUBLIC ET DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE

Bilan des actions grand public menées par Les Petits Débrouillards en 2024

En 2024, l'État a poursuivi sa collaboration avec l'association Les Petits Débrouillards, spécialisée dans l'animation et la pédagogie, pour l'accompagner dans sa concertation continue et pour sensibiliser le grand public aux projets d'éoliennes flottantes en mer Méditerranée et leur raccordement, et aux différents enjeux associés (transition énergétique, production d'électricité renouvelable, technologie des énergies marines renouvelables, filière socio-économique, environnement, étapes du projet, etc.).

Cette année, les Petits Débrouillards Occitanie et PACA ont tenu de nombreux ateliers de sensibilisation lors d'événements grand public variés, tels que le Mondial du vent à Leucate-La Franqui, le festival les Natur'ailes à Narbonne plage, l'étape du Tour de France à Gruissan, le village Olympique à Marseille, ainsi que lors d'événements de quartiers organisés dans les départements des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault et de l'Aude. Sous forme de stand ou de dispositif pédagogique itinérant et grâce à des outils pédagogiques interactifs, l'association a ainsi pu informer et/ou échanger avec de plus de 7900 participants!

Les actions de sensibilisation du grand public se poursuivront en 2025.

Animation des Petits Débrouillards



Animation
des Petits
Débrouillards



Lancement des actions auprès des scolaires et des étudiants

En parallèle des événements « grand public », l'État a sollicité les associations Labelbleu, le CPIE Rhône-Pays-d'Arles ainsi que Les Petits Débrouillards pour intervenir auprès des scolaires au cours du dernier trimestre 2024 :

- l'association Labelbleu réalisera 4 projets pédagogiques de cinq séances chacun auprès d'élèves des collèges de Marseillan, de Loupian et de Port-la-Nouvelle ;
- le CPIE Rhône-Pays-Arles réalisera dix projets pédagogiques de deux séances chacun auprès d'élèves de CE2, CM1 et CM2 des communes de Salin de Giraud, Châteauneuf-les-Martigues, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saintes-Maries-de-la-Mer et Fos-sur-Mer ;
- Les Petits Débrouillards interviendront auprès des élèves du CAP pêche du lycée maritime de Sète pour un projet pédagogique de six séances à l'automne.

Par ailleurs, l'État et RTE interviendront d'ici la fin de l'année auprès des étudiants de l'Université de Montpellier et de l'École Centrale de Marseille, à travers un théâtre forum sous la coordination de comédiens professionnels : en prenant le rôle de différents acteurs impliqués/concernés dans la réalisation des projets éoliens en mer, chacun pourra s'exprimer et faire valoir son avis argumenté sur le développement de ces nouvelles formes de production d'électricité bas carbone.

Prochaine demi-journée dédiée à « l'énergie qui vient du large » avec visite de terrain !

En complément des actions menées par leurs partenaires, l'État et RTE organisent des demi-journées avec visites de terrain pour faire connaître les projets d'éoliennes en mer de façon concrète et mettre en avant les retombées économiques et industrielles attendues, ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux.

Après une première visite du terminal éolien du port de Port-la-Nouvelle organisée en mai 2024, la prochaine visite terrain est prévue à Port-la-Nouvelle le 10 décembre 2024, avec la visite du chantier de construction de la ferme pilote Eolmed. Les inscriptions (obligatoires) pour participer à cette visite seront prochainement ouvertes sur le site internet eoliennesenmer.fr.

Publication du 2^e rapport intermédiaire des garant-e-s de la concertation continue

Les garant-e-s Laura Michel et Bernard Henri Lorenzi, en charge du suivi de la concertation publique continue, ont publié leur rapport annuel. Ce second bilan rend compte en toute neutralité et transparence de l'ensemble des actions de concertation menées sur la période comprise entre septembre 2023 et septembre 2024 et indique également des préconisations pour la poursuite de la concertation continue : il souligne que des efforts restent à faire pour élargir la participation du public au-delà du cercle des acteurs institutionnels et déjà intéressés par le projet. Le rapport rappelle par ailleurs que le choix de la zone 2 s'est fait sans éléments de connaissances sur les enjeux de biodiversité que devaient apporter les retours d'expériences des fermes pilotes et les résultats finaux du programme de recherche Migralion sur l'Avifaune.

Le rapport est consultable sur le [site internet de la CNDP](http://site.internet.de.la.CNDP).

■ LA CONCERTATION FONTAINE SE POURSUIT SUR LA ZONE DE FOS

Dans le cadre de la concertation Fontaine, le sous-préfet d'Istres a validé le 15 avril dernier en réunion plénière l'aire d'étude pour le raccordement du parc de l'AO6 et de son extension, situés au large du golfe de Fos (cf. [lettre d'information de juillet 2024](#)).

Les études techniques et environnementales ainsi que la concertation avec les parties prenantes se sont poursuivies sur le territoire, afin d'identifier au sein de cette aire d'étude le parti de moindre impact à l'intérieur duquel sera ensuite recherchée la meilleure implantation possible pour le tracé de 3 liaisons électriques sous-marines puis souterraines à 225000 volts, jusqu'au poste électrique de raccordement à terre et pour l'implantation de moindre impact des postes électriques.

À la demande des garants, une réunion d'information du public sera tenue le 4 décembre à 18 heures à la Maison de la mer à Fos-sur-Mer, pour présenter les fuseaux retenus à l'analyse, et les suites du projet de raccordement après la validation du parti de moindre impact. Cette réunion sera aussi l'occasion de donner une vision d'ensemble en élargissant le sujet au futur raccordement sur la zone de Fos de la zone prioritaire « Golfe du Lion Centre » retenue par la décision interministérielle du 17 octobre 2024.

La réunion plénière de validation du parti de moindre impact pour ce deuxième parc de l'AO6 et son extension se tiendra le 18 décembre, sous l'égide du sous-préfet d'Istres.

Comité de rédaction: l'équipe-projet « Éoliennes flottantes en Méditerranée »:
DGEC, DREAL Occitanie, préfecture maritime, préfectures de région, DIRM, CEREMA, RTE
Contact: dgec.a06.mediterranee@developpement-durable.gouv.fr



Suivez-nous sur le compte X du projet:
[@EolienMerMed](#)